

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 29 septembre 2022****I. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****1.1.2 Actualisation des fonctions donnant droit à la NBI et lancement du groupe de travail « recensement de nouvelles fonctions »****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
VU *l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le 23 septembre 2022.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 5 abstentions, 18 voix pour et 0 voix contre, l'actualisation des fonctions donnant droit à la NBI et lancement du groupe de travail « recensement de nouvelles fonctions ». Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 30 septembre 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 29 septembre 2022 : 36

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité technique
Titulaires pour attribution
Suppléants pour information

Le Mans, le 27 septembre 2022

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT
Séance du 23 Septembre 2022

**Actualisation des fonctions donnant droit à la NBI
et lancement du groupe de travail « recensement de nouvelles fonctions »**

Le Comité technique,

vu *le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.*

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable : 3 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions.

Le Président de l'Université
Pascal LEROUX



Délibération: Actualisation fonctions relevant de la nouvelle bonification indiciaire

Avis comité technique du 23 septembre 2022
Délibération du conseil d'administration du 29 septembre 2022

1. Préambule

Le conseil d'administration du 16 mars 2017 après avis du comité technique du 20 janvier 2017 a défini la liste des fonctions pouvant faire l'objet de l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire. De même, dans la mesure où le nombre de points indiciaires est fixe, certaines fonctions font l'objet d'une revalorisation de l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) ou de la prime de fonction contractuelle (PFC) en équivalents NBI. Seuls les personnels contractuels rémunérés au forfait ne perçoivent pas de NBI car elle est intégrée dans leur rémunération globale.

2. Proposition de délibération

Les fonctions ouvrant droit à une nouvelle bonification indiciaire sont attribuées en priorité aux fonctions ayant fait l'objet d'une attribution précédemment dans la limite du nombre de points accordés à l'établissement par le MESRI (1200 points). En revanche, en fonction des situations individuelles, si tous les points d'indice n'étaient pas attribués, des fonctions faisant l'objet d'une prise en compte par le biais d'une revalorisation de l'IFSE pourraient basculer en points indiciaires.

Il est proposé d'actualiser la liste de certaines fonctions NBI dans certains services ou composantes relevant de fonctions similaires exercées par ailleurs et qui ont été identifiées depuis un certain temps. C'est le cas des fonctions de responsables financiers ou d'antenne financière, responsables de pôle au sein de la DRH, responsable administratif de service, etc. Cette actualisation est effective à compter du 1^{er} janvier 2022.

A partir du mois de novembre, un travail de recensement de nouvelles fonctions pouvant être valorisées sous forme de NBI sera conduit par le groupe de travail indemnitaire du comité technique avec les responsables de services, composantes et laboratoires.

La liste des fonctions actualisée ouvrant droit à la NBI ou en équivalent indemnitaire est la suivante :

NBI et équivalent RIFSEEP LMU: FONCTIONS EN VIGUEUR

Nouvelles Bonifications indemnitaires ou équivalent (RIFSEEP/PFC)			
Composante ou service	Fonctions	Nombre de points NBI	Equivalents points NBI (majoration RIFSEEP ou PFC)
Direction générale des services	Directeur Général des services	50	
	DGS Adjoint Directeur des ressources humaines	50	
Agence comptable	Agent comptable	40	
	Adjoint de l'agent comptable	30	
	Responsable service facturier		20
	Responsable contrôle paie		20
Direction des affaires financières et politique d'achat	Adjointe au directeur des affaires financières		30
	Responsable pôle achats		30
	Responsable antenne financière maison de l'université	20	
	Responsable pôle gestion financière et suivi des collectivités		20
	Responsable pôle de suivi financier des recettes		20
	Responsable pôle de gestion et suivi financier de la recherche		20
Direction des ressources humaines	Responsable pôle gestion BIATSS	30	
	Responsable pôle enseignant	30	
	Responsable pôle masse salariale	30	
	Responsable pôle recrutement et formations	30	
Direction de la recherche	Directrice	30	
Direction des études et de la formation	Directeur	30	
	Responsable pôle candidatures, inscriptions et scolarité	20	
Direction des affaires techniques et immobilières	Directeur	30	
	Responsable administratif	20	
	Responsable de l'équipe ouvrière	15	
Service Santé Sécurité au travail	Responsable hygiène et sécurité	30	
Relations internationales	Responsable administratif	24	
SUIO	Responsable administratif	24	
	Directrice opérationnelle		PFC eq. RIFSEEP IGE HC
SFC	Responsable antenne financière	20	
	Directeur		PFC eq. RIFSEEP IGR HC
	Directeur adjoint		PFC eq. RIFSEEP IGE CN
SUAPS	Responsable administratif	24	
Centre de santé	Responsable administratif	24	
DSI	Responsable administratif	15	
	Responsable de la sécurité des systèmes d'information		20
SAGJ	Responsable SAGJ		30
UFR Droit	Responsable administratif	30	
	Responsable antenne financière	20	
	Responsable Sclolarité	15	
UFR Lettres	Responsable administratif	30	
	Responsable antenne financière	20	
	Responsable Sclolarité	15	
UFR Sciences	Responsable administratif	30	
	Responsable antenne financière	20	
	Responsable Sclolarité	15	
	Responsable intendance	15	
	Radioprotection physique chimie	15	
ENSIM	Responsable administratif	30	
	Responsable Sclolarité	15	
	Responsable antenne financière	20	
IUT Le Mans	Responsable administratif	30	
	Responsable antenne financière	20	
	Responsable Sclolarité	15	
	Responsable personnel	15	
	Responsable intendance	15	
	Responsable service technique	15	
IUT de Laval	Responsable administratif	30	
	Responsable antenne financière	20	
	Responsable Sclolarité	15	
	Responsable intendance	15	
	Responsable risques chimiques	15	
Composantes	Agents de prévention	15x4	15 x nombre d'AP